

Cunsigliu Ecunomicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse

CULLETTIVITÀ DI CORSICA COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVISU CESEC 2022-111

AVIS CESEC 2022-11

Relatif à Rilativu à

L'actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

L'Attualizazioni di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vu la lettre de saisine du 08 avril 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse;

Vistu a lettera di prisentazione di l'08 d'aprili di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'Attualizazioni di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica;

Après avoir entendu, Bianca Fazi – Conseillère exécutive en charge des politiques publiques en matière sociales et médico-sociales ;

Sur rapport de François CASABIANCA, pour la commission « Précarité solidarités santé cohésion sociale et habitat sport et vie associative » ;

À nant'à u raportu di François CASABiancA, per a cummissione « precarietà - sulidarità, salute, cuesione suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa»

¹Adopté à l'unanimité

Votants: 36

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica Adunitu in seduta pienaria u 26 d'aprili di u 2022, in Bastia Prununzia l'avisu chì seguita

Après de nombreuses étapes dans son élaboration qui a débuté en 2018, pour lesquelles **le CESECC** a rendu des avis, l'Assemblée de Corse a adopté le 30 avril 2021 son premier règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse (RASMS).

Un tel document est amené à évoluer en fonction de plusieurs facteurs (modifications législatives, situation de crise, stratégie politique, etc.), et des adaptations de certains de ses volets sont l'objet du rapport présentement soumis à l'examen **du CESECC**.

Il s'agit, en particulier, de :

- ✓ La promotion de la santé et de la prévention sanitaire ;
- ✓ L'insertion ;
- ✓ La protection de l'enfance.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, **le CESECC se réjouit** de l'extension du bénéfice du service d'accueil bénévole et durable chez le tiers administratif au-delà de 21 ans, pour permettre au bénéficiaire de terminer l'année scolaire, universitaire, ou de formation en cours.

Le **CESECC** attire l'attention sur le besoin impérieux de consolider le dispositif existant de familles d'accueil et de renforcer l'accompagnement qui leur est fourni pour rendre la fonction plus attractive.

Comme pour le présent rapport, des modifications du RASMS ont fait l'objet à plusieurs reprises de saisines **du CESECC**, **qui salue** la réactivité et la capacité d'adaptation de ce règlement.

Le CESECC regrette néanmoins que des modifications attendues concernant le soutien aux associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la précarité ne montrent pas ce même niveau de réactivité.

Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption du rapport sur le règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI